

mes adversaires ! Je n'en ai cure nous dit-il. Ils sont l'œuvre de réactionnaires et de jésuites. On a provoqué à mon sujet cinq enquêtes administratives qui m'ont été favorables. Je suis donc bien à couvert, puisque mes chefs hiérarchiques, à l'impartialité desquels je rends hommage, n'ont relevé contre moi aucune faute professionnelle, et puisque, obligés à me déplacer sous la pression d'influences politiques, ils ont dû invoquer je ne sais quelle lettre prétendue irrespectueuse à leur égard et qui date de quatre ans !

On m'a reproché d'avoir frappé les enfants ! Pure calomnie ! Je suis incapable de donner à un enfant la moindre chiquenaude. On m'a accusé d'avoir saboté les registres de l'état-civil de Marcellaz. C'est faux ! Il s'agit d'une simple erreur d'inscription qui a été immédiatement rectifiée. Certains hommes politiques ont essayé de suspecter ma moralité. Je les mets au défi de prouver la véracité de leurs allégations. L'Amicale dont je fais partie, se chargera d'ailleurs de leur demander des précisions. Au surplus, je ne m'abaisserai pas à répondre aux ragots calomnieux colportés à mon sujet par les habitants de Marcellaz, dont la mentalité est vraiment inqualifiable, pas plus que je ne veux perdre mon temps à discuter avec les journaux plus ou moins réactionnaires qui se sont préoccupés de mon cas. Je tiens toutefois à vous af-

firmer que je ne suis pas l'homme intraitable, le mauvais coucheur que l'on vous a représenté. Je n'ai jamais cessé de souhaiter une solution conciliatrice aux difficultés parmi lesquelles je me débats. En juillet dernier, j'ai consenti à rédiger une demande de changement. On m'offrait dans la région de Thonon le poste de Saint-Paul que l'on m'a ensuite refusé. On refuse également de me laisser permuter avec mon collègue d'Ayze. Malgré mes 46 ans, j'accepterais volontiers un emploi d'instituteur dans un hameau. On retrouve mes prétentions exagérées. On veut me contraindre à accepter la résidence d'Entrevernes, mais je ne l'accepterai qu'à mon corps défendant, le jour où le ministre approuvera mon déplacement d'office ! En attendant, je suis obligé de veiller à ma sécurité. Je n'ignore pas que dans ce pays, ma vie est menacée. J'ai acheté un revolver pour me défendre en cas d'attaque - au cas où l'on voudrait me déménager de force. J'ai demandé à la sous-préfecture une autorisation de port d'arme. Chose inouïe cette autorisation m'a été refusée.

J'ai l'impression très nette que je suis devenu un hôte indésirable, que c'est la lutte du pot de terre contre le pot de fer, que je suis une victime désignée. Peu m'importe, je me défendrai jusqu'au bout !

M. Favre, député et maire républicain

Ce que dit M. Favre,

député de Bonneville est sympathique. Il jouit dans la vallée du Faucigny d'une popularité de bon aloi. Son opinion, au sujet des incidents de Marcellaz, réels et humains, résume exactement celle de ses concitoyens :

« Cette affaire nous dit-il, est bien simple. L'instituteur Morel - peut-être en raison de ses infirmités physiques - est doué d'un caractère détestable. Il a la manie de la persécution. Partout où il a passé : à Viuz-en-Sallaz, à Magland, à Megève, il a eu des démêlés avec les populations. Rien d'étonnant qu'il se soit mis à dos les paisibles habitants de Marcellaz !

Je suis, ajoute M. Favre, un ancien universitaire, par conséquent peu suspect de tendresse à l'égard de l'enseignement clérical. Mais j'estime que M. Morel par son intransigeance, son aveuglement, ces procédés vexatoires, est un de ces instituteurs mal-faisants qui, s'ils devenaient nombreux, finiraient par ruiner le crédit et l'autorité de l'enseignement laïque.

Fort heureusement l'idée républicaine est fortement ancrée dans le cœur des

citoyens de Marcellaz. Et certainement la paix renaîtra dans cette commune le jour prochain, sans doute, où le déplacement de M. Morel sera définitif. Il est évident d'ailleurs que cette regrettable affaire serait depuis longtemps réglée si l'administration académique se fut montrée moins timorée, moins apathique, plus consciente de ses devoirs immédiats. L'inspecteur d'Académie joue à cache-cache avec le préfet. Personne n'ose prendre de responsabilités. On a peur des histoires. Mais en voulant gagner du temps, on ne s'aperçoit pas qu'on accroît les difficultés. J'ai fait ce que j'ai pu pour éviter des catastrophes irréremédiables. Je souhaite qu'une solution ministérielle intervienne avant que l'affaire ait pris une plus grave physionomie.

Vous pouvez dire, déclare en terminant M. Favre, que je n'ai aucun parti pris contre M. Morel et que je le poursuis nullement de ma haine. C'est avec mon assentiment qu'il a été nommé il y a quatre ans à Marcellaz et je ne me serais jamais inquiété de lui s'il n'avait si malencontreusement attiré sur lui l'attention publique.»